



BELGIAN ASAF KARTING SERIES

Karting vitesse comptant:

- pour le Championnat de la Fédération Wallonie – Bruxelles.
- pour le Championnat provincial de Namur.
- pour le Championnat provincial du Hainaut

Type OPEN

Lieu : Piste Internationale du Karting des Fagnes à Mariembourg
Longueur : 1366 m - largeur : 8 à 10m. - 34 pilotes maximum

Date : Les 09 & 10 avril 2016

Type d'épreuve : Vitesse - Catégories et challenges acceptés : KZ ASAF + challenges IAME (Mini- X30 Cadet - X30-Junior - X30 Senior –X30 Super Senior - X30 Master –X30 Super Master – X30 Shifter –X30 Super Schifter) et challenge EERP 250.

Club organisateur:

Informations concernant l'épreuve :

KC Mariembourg
Rue du Karting, 13
5660 Mariembourg
Website : www.iame-belgium.com E-Mail : olivier@kcmariembourg.be

Comité organisateur :

| FONCTION | NOM & PRENOM | LICENCE |
|---------------------------------|-------------------------|-------------------------|
| - Directeur de course : | Camus Jean-Louis | FFSA 62561 |
| - Directeur de course adjoint : | Guilmot Patrice | Lx 759 |
| | Van DeNabeele Thierry | Lx 761 |
| - Responsable sécurité : | Franc Mike | Na (demande en cours) |
| - Secrétaire du meeting : | Derycke Pascale | Na (demande en cours) |
| - Relation concurrents : | Cèbe Olivier | FFSA 108122 |
| - Responsable Chronométrage : | Cagnon Annie | FFSA 103550 |
| | Cagnon Michel | FFSA 57582 |
| - Commissaires Sportifs : | Collette André | Na 851 (Président) |
| | Reisch John | Bt 184 (Membre) |
| | Baeten Luc | Na 860 (Membre) |
| | Anciaux Monique | Na 852 (Stagiaire) |
| - Commissaires Techniques : | Daels Didier | Na 944 (Président) |
| | Demolder Dominique | Na 969 (Secrétaire) |
| | Laurent Michael | Na 833 (Stagiaire) |
| | Avenel Jean-Pierre | FFSA 80283 |
| | Lauer François | FFSA 67399 |
| | Lauer Jeanine | FFSA 115825 |



Assurance : Axa Industry

MODALITES D'ENGAGEMENT

Droits d'engagement :

Catégorie mini :

- par course **105 € / pilote**
- engagement tardif (droit majoré)* **135 € / pilote**
- à l'année **450 € / pilote**

Shifter et EERP 250 :

sans possibilité de majoration, ni diminution de prix **130 € / pilote**

N.B. : Le montant des engagements prépayés sera viré au compte de l'ASBL KC Mariembourg qui se chargera de sa répartition entre les organisateurs. En cas d'annulation de la course, le club organisateur concerné ristournera un montant de **90 €** par meeting annulé (Sauf, cas de force majeure, jugé comme tel, sans appel, par le Conseil d'Administration de l'ASAF).

Autres catégories ou challenges :

- par course **155 € / pilote**
- par course - engagement tardif (droit majoré) * **185 € / pilote**
- à l'année **650 € / pilote**

N.B. : Le montant des engagements prépayés sera viré au compte de l'ASBL KC Mariembourg qui se chargera de sa répartition entre les organisateurs. En cas d'annulation de courses, le club organisateur concerné ristournera un montant de **130 €** par meeting annulé (Sauf, cas de force majeure, jugé comme tel, sans appel, par le Conseil d'Administration de l'ASAF).

*Engagements à droits majorés :

Pour l'épreuve de Mariembourg du 10 avril 2016 : Engagement à droit majoré **à partir du 1^{er} avril 2016**

Aucun remboursement pour les engagements à l'année ne sera accepté.

Pour les engagements par course uniquement : sur présentation d'un document justificatif (ex : certificat médical , problème familial,.....), 70% du montant de l'inscription sera remboursé si la demande a été introduite endéans 3 jours suivant la course et toujours suivant l'appréciation de l'organisateur .

N.B. : Quel que soit le type de la licence qui sera utilisée (licence annuelle ou licence journalière), les droits majorés sont applicables à toutes les catégories exceptés Shifter et EERP 250.

Lors du contrôle administratif, il sera perçu **une caution propriété de 15,00 € par pilote à payer en liquide,**



Moyen de paiement :

Par virement sur le compte IBAN: BE26 0016 4969 1629 / BIC/SWIFT: GEBABEBB
au nom du Kart Club Mariembourg .

En cas de litige, seuls les extraits de compte de l'organisateur feront foi.



RÈGLEMENT PARTICULIER

L'épreuve se déroulera strictement suivant les prescriptions sportives de l'ASAF 2016

1) Conditions de participation

Les pilotes doivent être en possession d'une licence provinciale (ASAF ou VAS) validée pour 2016. Il est aussi possible d'acheter une licence d'un jour au prix de 50,00€. Les pilotes doivent se présenter au secrétariat avec **le certificat médical spécifique ASAF** exclusivement attestant leur capacité à prendre part à la manifestation et dûment complété par un médecin. De plus, pour les mineurs d'âge (Moins de 18 ans), ceux-ci devront présenter obligatoirement **une autorisation parentale légalisée par la commune du pilote.**

L'épreuve sera également accessible aux licenciés Nationaux ou Internationaux du RACB, à condition qu'ils possèdent également une licence annuelle VAS/ASAF d'un niveau suffisant ou qu'ils acquièrent sur place une licence journalière (Un Jour) valable pour ce seul meeting et ce, sur simple présentation de leur licence Nationale ou Internationale RACB 2016 (sans autres formalités).

Les pilotes étrangers détenteurs d'une licence nationale ou internationale avec impérativement l'autorisation de leur ASN respective pourront participer (épreuve OPEN).

AUCUN CERTIFICAT MÉDICAL NE SERA DELIVRÉ PAR LE MÉDECIN DE L'ORGANISATION.

Tout pilote participant au Championnat National ne pourra concourir à l'ASAF dans une catégorie inférieure (Voir règlement karting ASAF 2016).

Contre remise de la licence 2016 ou des documents licence « 1Jour » lors de l'inscription, les pilotes recevront un émetteur à placer sur leur kart. Cet émetteur sera soit repris par nos services ou sera obligatoirement remis au secrétariat de l'épreuve à la fin de celle-ci ou dès l'abandon d'un pilote.

En cas de perte, de destruction ou tout autre fait rendant impossible la remise de cet émetteur en bon état, la somme de remplacement (250,00 €) de celui-ci sera réclamée au pilote.

La minerve est obligatoire pour tous les pilotes des challenges MINI et CADET et souhaitée pour les autres catégories ou challenges

2) Déroulement de l'épreuve

La compétition se déroulera en 2 courses d'un nombre de tours variables et différents par temps de pluie - 2 tours) ou sec pour chaque catégorie, suivant les directives du directeur de course avant la course (1 ou 2) au parc fermé, communiquées lors du briefing du samedi et lors du contrôle administratif. Cette information sera aussi obligatoirement affichée au tableau officiel des documents de l'organisateur.

Les essais non qualificatifs se dérouleront sur 10 minutes et les essais qualificatifs sur 8 minutes pour toutes les catégories sauf décisions contraires, en accord avec le directeur de course et les organisateurs et les commissaires sportifs.



3) Engagements

Le bulletin d'engagement sera correctement et lisiblement rempli puis renvoyé au KC Mariembourg, Rue du Karting 13 5660 Mariembourg, accompagné obligatoirement du montant par virement bancaire sur le compte : IBAN: BE26 0016 4969 1629 / BIC-SWIFT: GEBABEBB

AVEC SVP : Nom du pilote, catégorie, numéro de plaque et date de l'épreuve - MERCI

Pour le cas d'engagement après la date limite d'engagement droit simple (le lundi précédent l'épreuve), le droit d'engagement sera majoré (Cf Règlement ASAF- art10).

Sauf dérogation de la Direction de course et des Commissaires Sportifs (Voir art 4 Règlement karting ASAF 2016), 34 pilotes maximum sont autorisés en piste pour les essais libres et chronométrés. Dans ce cas pour chaque catégorie ou challenge, les inscriptions seront arrêtées au 34ème.

4) Parc pilote

Afin de garantir la propreté du parc pilotes, une caution de 15 € est demandée. Après contrôle et **remise des 2 bracelets pilote et mécanicien** à la fin de l'épreuve, cette caution sera remboursée au secrétariat uniquement, **AVANT LA REMISE DES PRIX. Le secrétariat fermera 15 minutes avant la remise des prix.**

Il est interdit de mécaniquer ou de ravitailler sur les bandes asphaltées et dans le parc fermé. Il est également interdit de rouler en kart ainsi qu'avec tout autre engin motorisé (voir règlement karting 2016) sur les bandes asphaltées dans le parc des pilotes.

Chaque infraction sera sanctionnée d'une amende de € 250 €.

5) Briefing

Tous les pilotes sont obligés de se rendre au briefing et de signer la feuille de présence. Toute absence sera sanctionnée par l'organisateur d'une amende de 25 € par pilote.

6) Sécurité

Chaque pilote devra être en possession d'un extincteur à poudre de 6 Kg (Voir règlement karting ASAF 2016). Toute infraction constatée pourra amener à l'exclusion du pilote des paddocks.

7) En cas d'annulation de l'épreuve, seul les droits d'engagement perçus seront remboursés.

Approbation CSAPN le 11 / 02 / 2016
Patrick Bodart : Na 910

Approbation ASAF le 12/02/2016
André Collette: Na 851



BELGIAN ASAF KARTING SERIES 2016

Championnat Karting 2016 de la Fédération Wallonie – Bruxelles Challenges Privés IAME et SAETTA 2016 Wallonie - Bruxelles

Bulletin d'inscription

Epreuve :

Date :

Organisateur :

I. IDENTIFICATION

Numéro de départ souhaité :

Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Localité :

Téléphone : Gsm :

Date de naissance :

E-mail* : @

A écrire en lettres capitales

**Cette adresse est importante. Toutes les informations seront transmises via mail.*

Pour les pilotes Belges, **Numéro de licence ASAF ou VAS** :

Club :

Pour les pilotes étrangers, **Numéro de licence Nationale OU Internationale** :

Pour les mineurs d'âge, **Nom et prénom du représentant légal** :

Numéro C.A.P. :

NB : Les pilotes étrangers doivent fournir lors des vérifications sportives une autorisation écrite de leur ASN. Les pilotes étrangers, licenciés à la journée et licenciés VAS ne comptabilisent pas de points pour le classement final ASAF.



- Catégorie :** Mini X30 Cadet X 30 Junior X30 Senior X 30 Master
 X30 Shifter 125CC X30 Super Shifter 175CC
 Super-X30 Super X30 Master
 KZ ASAF EERP 250

II. LICENCES

LICENCES REQUISES POUR PARTICIPER AUX EPREUVES DE LA « BELGIAN ASAF KARTING SERIES 2016 »

- Licence B annuelle de l'ASAF (ou de la VAS)
- Licence NATIONALE ou INTERNATIONALE émise par une ASN étrangère avec impérativement l'autorisation de participation de son ASN.
- Licence d'un jour de l'ASAF (1J-)

NB : les pilotes détenteurs uniquement d'une licence Belge **RACB** devront impérativement prendre **une licence d'un jour ASAF (50 €)**.

INFORMATIONS IMPORTANTES POUR L'OBTENTION DES LICENCES D'UN JOUR

- le pilote qui désire acquérir une licence d'un jour devra se présenter au secrétariat de l'épreuve muni d'un certificat médical (formulaire médical spécifique ASAF obligatoire : voir site www.asaf.be) dûment complété par son médecin de famille / dépositaire de son dossier médical. Ce certificat l'autorisant à pratiquer le Karting en compétition.
- Celui (ou celle) qui est déjà titulaire d'une licence nationale belge RACB, sera dispensé de cet agrément médical.

Aucun certificat médical ne sera délivré par le médecin de l'organisation.

- Pour les moins de 18 ans, joindre une attestation parentale légalisée par la commune du pilote.

N.B. : cette attestation n'est pas requise pour les demandeurs déjà détenteurs de licence nationale ou internationale.

III. ENGAGEMENT

Je soussigné(e),, déclare, vouloir participer à l'épreuve ci-dessus désignée, avoir pris connaissance des règlements (ASAF et particulier) qui régissent cette épreuve et m'engage à les respecter sans réserve.



IV. ENVOI BULLETIN D'INSCRIPTION

A.

Pour un engagement à l'année OU un engagement pour les courses de Mariembourg et/ou Ostricourt, renvoyer le bulletin d'inscription par mail à : info@kcmariembourg.be

Ou par courrier à :

KC Mariembourg
Zoning Industriel, Rue du Karting N°13, B5660 Mariembourg

Paiement par virement bancaire uniquement :

KC Mariembourg IBAN: BE26 0016 4969 1629 / BIC: GEBABEBB

Communication : nom de l'épreuve / nom du pilote / catégorie

B.

Pour engagement pour les courses de Lommerange et/ou Francorchamps, renvoyer le bulletin d'inscription par mail à : olijnykgeorges@gmail.com

Ou par courrier à :

KC Francorchamps ASBL
Rue des Tendeurs N°91, 4100 Seraing

Paiement par virement bancaire uniquement.

KC Francorchamps IBAN: BE55 3401 5191 2344 / BIC: BBRUBEBB

Communication : nom de l'épreuve / nom du pilote / catégorie

En cas de litige, seuls les extraits de compte de l'organisateur feront foi.

V. DROITS D'ENGAGEMENTS :

| | | |
|---|---------------------------------------|---------------------|
| Mini-Parilla : | - par course | 105 €/pilote |
| | - engagement tardif (droit majoré)** | 135 €/pilote |
| | - à l'année | 450 €/pilote |
| X30 Shifter/Super-Shifter et EERP 250 (par course uniquement) : | | 130 €/pilote |
| Autres catégories ou challenges : | | |
| | - par course | 155 €/pilote |
| | - engagement tardif (droit majoré) ** | 185 €/pilote |
| | - à l'année | 650 €/pilote |

**** Engagements à droits majorés :**

Pour l'épreuve de Mariembourg du 10/04/2016 : engagement à droit majoré à **partir du 5/04/2016**

Pour l'épreuve d'Ostricourt du 29/05/2016: engagement à droit majoré à **partir du 4/05/2016**

Pour l'épreuve de Lommerange du 14/08/2016 : engagement à droit majoré à **partir du 9/08/2016**

Pour l'épreuve de Francorchamps du 25/09/2016 : engagement à droit majoré à **partir du 20/09/2016**

Pour l'épreuve de Mariembourg du 30/09/2016 : engagement à droit majoré à **partir du 5/10/2016**



N.B. : Quel que soit le type de la licence qui sera utilisée (licence annuelle ou journalière), les droits majorés sont applicables à toutes les catégories sauf pour X30 Shifter / Super Shifter et EERP 250 .

Lors du contrôle administratif, il sera perçu une caution propre de € 15,00 par pilote à payer en liquide. Sauf cas de force majeure, en cas d'annulation d'une épreuve, les pilotes engagés à l'année seront remboursés pour l'épreuve proprement dite. Tout engagement est ferme et définitif.

Signatures précédées de la mention « **Lu et approuvé** » :

Le pilote « »

Le représentant légal, si pilote mineur(e) « »

.....

.....